



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Comores

Question écrite n° 10871

### Texte de la question

Depuis plus de six mois, les îles francophones et très francophiles d'Anjouan et de Mohéli dans l'océan Indien, ont proclamé leur indépendance et ont, de fait recouvré leur souveraineté millénaire. Or la communauté internationale ne reconnaît pas l'indépendance de ces îles qui, de surcroît, aspirent à réintégrer la République française avec laquelle elles sont engagées par des traités de protectorat datant d'il y a plus d'un siècle. Le représentant de l'Etat français dans la région, le préfet de Mayotte, M. Philippe Boisadam a déclaré le 23 décembre 1997 à l'hebdomadaire Kwesi : « L'unité des Comores est une construction artificielle de l'histoire coloniale. Il n'y a pas de race comorienne. C'est une vue de l'esprit » M. Jean Ueberschlag demande à M. le ministre des affaires étrangères si, compte tenu de la géographie, de l'histoire séculaire des îles, de la mentalité de leurs populations et surtout du droit inaliénable des peuples à disposer d'eux-mêmes, affirmé avec force par le général de Gaulle, il ne conviendrait pas de renoncer à la fiction de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République fédérale islamique des Comores.

### Texte de la réponse

Lors du référendum du 22 décembre 1974, les populations de la Grande Comore, d'Anjouan et de Mohéli se sont majoritairement prononcés pour l'indépendance de leurs îles au sein de la République fédérale islamique des Comores (RFIC) officiellement proclamée le 6 juillet 1975. La France a pris acte de la volonté des populations comoriennes, le 9 juillet 1975, et établi des relations d'Etat à Etat avec la nouvelle fédération, admise à l'Organisation des Nations unies le 12 novembre 1975. La France, depuis, a toujours suivi avec beaucoup d'attention l'évolution de la situation politique, économique et sociale de la RFIC. Elle a établi avec elles d'étroites relations de coopération et l'a aidée à surmonter nombre d'épreuves. Depuis le déclenchement de la revendication indépendantiste d'Anjouan et de Mohéli, en juillet dernier, la France appuie pleinement et activement les efforts engagés par l'Organisation de l'Unité africaine - mais aussi par l'ONU et la ligue des Etats arabes - pour trouver une solution durable, consensuelle et pacifique à cette crise intérieure, dans le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République fédérale islamique des Comores. Nous restons, en effet, convaincus que la solution aux problèmes difficiles que connaît actuellement ce pays ne peut être trouvée que dans le dialogue et la négociation entre toutes les parties comoriennes, aussi bien l'opposition que les indépendantistes anjouanais et mohéliens. Nous avons appelé également à maintes reprises les parties en conflit à faire prévaloir la sagesse et la modération et à s'abstenir de tout recours à la force pour résoudre leurs différends. Pour toutes ces raisons, nous avons ignoré - comme l'ensemble de la communauté internationale - les diverses consultations organisées par les indépendantistes anjouanais (référendum d'indépendance du 26 octobre 1997 et référendum constitutionnel du 25 février 1998) qui nous apparaissent comme autant d'obstacles à la recherche d'une solution juste et durable.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Ueberschlag](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 10871

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 2 mars 1998, page 1112

**Réponse publiée le** : 11 mai 1998, page 2643